

DECISION PORTANT ORGANISATION DE LA CONCERTATION PREALABLE

Adaptation du Pôle d'Echanges Multimodal de Bordeaux Saint-Jean Projet « Grande Gare de Bordeaux »

Anne-Laure TECHENE, directrice de projet national de la gare Bordeaux Saint-Jean à la Direction exécutive des Grands Projets et SERM de SNCF Gares & Connexions

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire ;

Vu l'ordonnance n°2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF;

Vu le Décret n°2019-1588 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des Transports et portant diverses dispositions relatives à la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des Transports ;

Vu les articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délégation de pouvoirs de la Directrice Générale de SNCF Gares & Connexions du Directeur Exécutif des Grands Projets et des SERM, Stéphane LERENDU, applicable à compter du 1er janvier 2024;

Vu la délégation de pouvoirs du Directeur Exécutif des Grands Projets et des SERM au Directeur des Grands Projets du Sud-Ouest, Vincent BOUVIER, applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délégation de pouvoirs du Directeur des Grands Projets du Sud-Ouest à la Directrice de Projet National, Anne-Laure TECHENE, applicable à compter du 6 mai 2024 ;

Vu le projet d'adaptation du pôle d'échanges multimodal de Bordeaux Saint-Jean, dénommé « Grande Gare de Bordeaux »

1. DESCRIPTION DU PROJET PORTE A LA CONCERTATION

LOCALISATION DU PROJET

Le projet d'adaptation du pôle d'échanges multimodal de Bordeaux Saint-Jean, dénommé « Grande Gare de Bordeaux » est localisé au sud de la ville de Bordeaux, en Gironde (33).

C'est en 1855 que la Compagnie du Midi inaugure la gare du Midi, située au bout du Cours de la Marne. Le développement important des chemins de fer rend



nécessaire le remplacement de cette petite gare en bois par l'actuelle gare de Bordeaux Saint-Jean, inaugurée en 1898.

Dans les années 1980, d'importants travaux sont réalisés : un niveau sous-sol est créé dans le bâtiment voyageurs, une dépose-minute et un parking souterrain sur 4 niveaux sont aménagés.

L'arrivée du TGV Atlantique s'accompagne de la création d'un nouvel accès aux quais depuis le quartier Belcier, situé de l'autre côté du faisceau de voies.

En 2011, l'arrivée du tram est l'occasion d'une réorganisation complète de l'offre multimodale autour des parvis historiques, côté Saint-Jean.

Une nouvelle étape est franchie en 2017, pour la mise en service de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique : la grande halle voyageurs est entièrement restaurée, un nouveau bâtiment voyageurs intégrant un parking de 850 places est inauguré côté Belcier. Les travaux se poursuivent jusqu'en 2023, avec la mise en accessibilité PMR de la gare et la création d'un 3ème parking côté Belcier, d'une capacité de 800 places.



Fig.1 - Périmètre du projet

Le périmètre du projet d'adaptation du pôle d'échanges multimodal de Bordeaux Saint-Jean porte sur les espaces publics situés autour de la gare :

- Côté Saint-Jean : Place Marie Curie, place de Casablanca, Cours de la Marne entre la rue Saget et la gare, square du pont en U, rue Saint-Vincent-de-Paul, rue Charles Domercq, rue Eugène Le Roy
- Côté Belcier : rue des Terres de Bordes, allées Delacroix, rue des Gamins, Square et Pont du Guit,

Ce périmètre intègre aussi la gare ferroviaire, le parvis Louis Armand, le parvis Charles Domercq, le parvis Euratlantique, ainsi que les fonciers ferroviaires situés entre le Pont de la Palombe et la rue des gamins, site envisagé pour la future gare routière.

Le fonctionnement existant de la gare ferroviaire s'articule autour des ouvrages suivants :



- Le bâtiment voyageurs historique côté Saint-Jean (comprenant les halls 1 et 2)
- Le bâtiment voyageurs côté Belcier (comprenant le hall 3)
- Les 7 quais
- Les 4 souterrains d'accès aux quais et le souterrain longitudinal
- La Grande halle voyageurs
- Les parkings P1, P2, P3 et P4

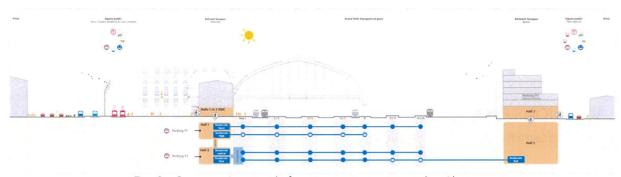


Fig. 2 - Coupe présentant le fonctionnement existant du pôle gare

CONTEXTE DU PROJET

La gare Bordeaux Saint-Jean connaît depuis 10 ans une croissance exceptionnelle de fréquentation, dopée par la mise en service de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique et par l'attractivité croissante des modes décarbonés. Le nombre de voyageurs et de visiteurs est passé de 15 millions en 2015 à près de 28 millions en 2023.

La gare Bordeaux Saint-Jean doit se préparer à une fréquentation accrue, stimulée par les projets d'augmentation de la desserte et les développements urbains voisins. En effet, le schéma directeur des mobilités de Bordeaux Métropole est en cours de déploiement jusqu'en 2030 pour répondre à la demande croissante de déplacements urbains : il vise à décongestionner le territoire métropolitain, fluidifier les liaisons rive droite-rive gauche, offrir des alternatives attractives à la voiture pour les liaisons métropole-hors métropole grâce en particulier au Réseau Express Régional métropolitain, tout en décarbonant les mobilités.

De plus, les besoins en transport s'articulent avec les projets Bordeaux Euratlantique. Cette Opération d'Intérêt National créée en 2009 en lien avec l'arrivée future de la Ligne Grande Vitesse, vise à accueillir 50 000 nouveaux habitants et 30 000 nouveaux emplois sur son périmètre d'ici 2040 pour rééquilibrer le développement du sud métropolitain et reconquérir des fonciers artificialisés et délaissés. La première opération d'aménagement, la ZAC Saint-Jean Belcier prévoir l'accueil de 13 000 habitants et 20 000 emplois, principalement côté Belcier, à l'horizon 2032.

Les études de flux de voyageurs en gare et sur les parvis alertent sur la saturation du site à l'horizon 2030, en période de pointe hebdomadaire, plus particulièrement aux emplacements suivants :

- Les accès aux souterrains depuis les quais,
- Les souterrains, notamment le souterrain sud,
- Le hall 2 et une partie du bâtiment historique,
- Les parvis, notamment au niveau de l'arrêt de tramway « Bordeaux Saint-Jean ».



OBJECTIFS DU PROJET

Pour répondre à ces défis et adapter le pôle d'échanges multimodal aux besoins futurs, SNCF Gares & Connexions et ses partenaires proposent de :

- Réorganiser les espaces dans un objectif de sécurité et de confort pour l'utilisateur,
- Rendre lisible l'offre à disposition de l'usager et faciliter les circulations,
- Equilibrer l'offre en transports et en services tout en répondant à l'augmentation des besoins,
- S'adapter aux enjeux climatiques dans un objectif de résilience et de réduction des émissions polluantes.

SOLUTIONS PROPOSEES

Le programme du projet prévoit :

- A l'intérieur de la gare ferroviaire :
 - Le prolongement du souterrain longitudinal pour une meilleure répartition des flux.
 - Le redimensionnement des accès aux quais.
 - Une nouvelle passerelle pour desservir les quais.
 - L'agrandissement des espaces publics dans les halls 1 et 2.
 - Une modernisation de l'offre de commerces et de services.

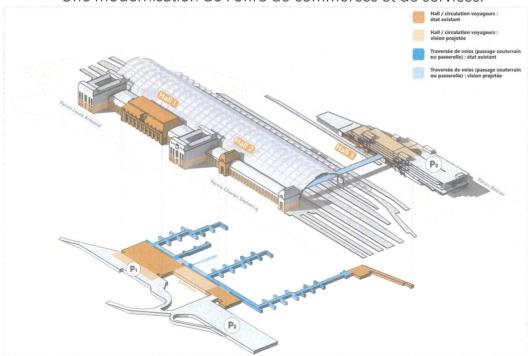


Fig. 3 - Modélisation des évolutions dans la gare ferroviaire

• Sur les parvis :

- Un doublement de la capacité de stationnement vélos pour renforcer l'intermodalité vélo-train.



- L'aménagement d'espaces publics de qualité en profitant de la piétonnisation du parvis Charles Domercq : aménagement de parcours piéton dédiés, végétalisation, réhabilitation des squares...
- La création d'espaces d'attente extérieurs.

• Autour des parvis :

- Pour les transports en commun, la simplification et l'adaptation des espaces aux évolutions de l'offre, notamment via la répartition des arrêts de bus et de cars côté Saint-Jean et côté Belcier.
- L'amélioration de l'accessibilité aux stations de tramway, via notamment l'étude du déplacement de la station côté Saint-Jean.
- L'amélioration de la visibilité des taxis via un positionnement de stations taxis au plus près des parvis et rapidement accessibles depuis les halls.

• Des évolutions complémentaires aux abords :

- Des espaces de stationnement pour les deux-roues motorisés.
- Des solutions adaptées aux modes de déplacement en libre-service.
- La création d'une gare routière pouvant accueillir des parkings en étages, sur le foncier ferroviaire sous le Pont de la Palombe.
- L'amélioration des accès en voiture et en vélo via notamment le jalonnement des parkings et le réaménagement des dépose-minutes.

• Des réponses concrètes aux enjeux climatiques :

- Une démarche de développement durable sur les parvis via notamment la végétalisation des espaces publics, l'implantation d'arbres dans les zones en pleine terre.
- L'implantation de panneaux solaires pour faciliter l'autonomie énergétique du pôle.

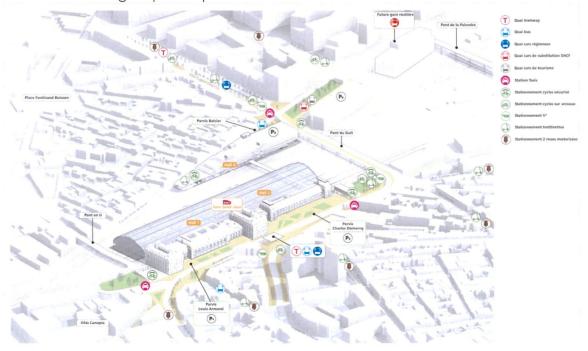


Fig. 4 - Le pôle d'échanges multimodal demain



AVIS DU PUBLIC

La concertation portera sur le projet dans son ensemble. Les contributions sont attendues sur 3 thèmes en particulier :

- 7 Les déplacements en gare et l'organisation des mobilités dans le pôle d'échanges ;
- 7 L'insertion urbaine du pôle d'échanges et sa connexion aux quartiers historiques et en transformation,
- A Les commerces et services disponibles dans l'ensemble des espaces du pôle d'échanges.

La concertation est également l'occasion d'approfondir des sujets variés : la configuration des squares proches de la gare, les équipements permettant de lutter contre les îlots de chaleur, les stationnements pour tous les modes (autos, vélos...), les dépose-minutes et les zones taxis, la signalétique en gare et sur les parvis...

COÛT ET FINANCEMENT

Les études préliminaires ont été co-financées par la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux, Bordeaux Euratlantique et SNCF Gares & Connexions.

La phase d'avant-projet en cours est co-financée par l'Union Européenne (dans le cadre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe), l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, la Ville de Bordeaux et SNCF Gares & Connexions.

Le montant global du projet est estimé en première approche à 100 millions d'euros.

Le bilan de la concertation contribuera à orienter et à affiner le programme de cette opération.

Les études d'avant-projet, qui prendront en compte ce bilan, permettront de finaliser le coût du projet, la répartition financière entre les partenaires ainsi que le phasage des travaux.

PLANNING

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- **7** 2020-2022 : études préliminaires
- **7** 2024 : Concertation publique préalable et finalisation du programme
- **7** 2025 : Etudes d'avant-projet
- 7 2025-2028 : Etudes projet et travaux d'amélioration de l'offre vélos, végétalisation des parvis et revitalisation des squares
- **7** 2028-horizon 2030 : Travaux principaux



2. LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION

CADRE REGLEMENTAIRE

7 La concertation préalable du projet Grande Gare de Bordeaux est organisée au titre du Code l'Urbanisme (Article L.103-02).

OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Les objectifs de cette concertation sont :

- 7 Informer l'ensemble des parties prenantes sur le contenu du projet (programme, fonctionnalités) et partager son ambition.
- Permettre à l'ensemble des utilisateurs du pôle d'échanges, qu'ils soient voyageurs, riverains ou salariés du site, de contribuer à l'avenir du pôle : leurs remarques et propositions permettront d'alimenter les études, éclairer les arbitrages et ainsi affiner le projet.
- 7 Faire avancer le projet et marquer une étape importante dans sa mise en œuvre : la concertation est une étape d'écoute indispensable à l'approfondissement des études de conception, pour qu'elles répondent au mieux aux attentes des utilisateurs.
- 7 Enrichir le projet de l'expertise d'usage des différentes parties prenantes et, pour cela, recueillir les besoins et les propositions pour améliorer l'accessibilité et les circulations, le confort des aménagements et pour moderniser l'offre de services et de commerces.
- Nous avons besoin des avis du public pour concrétiser cette amélioration de la gare et la rendre encore plus adaptée à ses attentes

L'objectif de la concertation sera ainsi de faire converger les aménagements proposés avec les besoins et attentes du public.

MODALITES DE CONCERTATION

Les modalités de la concertation proposées sont les suivantes :

- A Le dossier de concertation et sa synthèse sont disponibles dans l'espace Modalis de la gare Bordeaux Saint-Jean, en mairie centrale de Bordeaux, à la mairie de quartier Bordeaux Sud, au siège de Bordeaux Métropole. De plus il est disponible sur la plateforme participative: www.participation-grande-gare-de-bordeaux.fr.
- A La plateforme participative présente l'ensemble du projet et permet de s'exprimer via un questionnaire, une carte participative et un registre en ligne. Elle comprend également le calendrier des rencontres, les modules d'inscriptions aux événements de la concertation préalable, et les documents. Le film disponible en ligne présente les grandes lignes du projet.



7 Pour contribuer, des registres sont disponibles dans l'espace Modalis de la gare Bordeaux Saint-Jean, en mairie centrale de Bordeaux, à la mairie de quartier Bordeaux Sud, au siège de Bordeaux Métropole.

Des rendez-vous pour échanger et participer sont proposés :

- A Le jeudi 19 septembre, de 18h30 à 20h30, au Théâtre National de Bordeaux en Aquitaine (salle du conservatoire) 3 place Pierre Renaudel, à Bordeaux : la réunion publique de lancement de la concertation, ouverte à tous. Cette réunion sera traduite en langue des signes. L'accès est libre dans la limite des places disponibles.
- The samedi 21 septembre, de 10h à 12h, rendez-vous devant la boutique TBM de la gare Bordeaux Saint-Jean: une balade sur le site du projet pour établir un diagnostic collectif, sur inscription sur la plateforme participative du projet.
- 7 Le mercredi 25 septembre, de 18h30 à 20h30, à l'Estrade, 137 rue des Terres de Borde à Bordeaux : un atelier sur les mobilités, sur inscription sur la plateforme participative du projet.
- A Le jeudi 3 octobre, de 18h30 à 20h30, à l'Estrade, 137 rue des Terres de Borde à Bordeaux : un atelier sur les aménagements, sur inscription sur la plateforme participative du projet.
- A Le jeudi 10 octobre ; de 18h30 à 20h30 au Grand Comptoir, 1 rue Charles Domercq à Bordeaux : un café-débat sur les commerces et les services.

Des permanences seront tenues toutes les semaines dans la gare Bordeaux Saint-Jean afin d'échanger sur le projet et ses composantes et de recueillir les avis et propositions des utilisateurs.

Afin de prendre en compte les points d'amélioration de l'accessibilité du pôle d'échanges aux personnes à mobilité réduite, des diagnostics seront réalisés avec l'association Espace 33, qui œuvre pour faciliter les mobilités des personnes en situation de handicap de la gare.

Des stands à vélo viendront à la rencontre des utilisateurs durant toute la concertation :

- Mercredi 11 septembre
- Gare de Bordeaux Saint-Jean de 12h à 14h
- Gare de Libourne de 16h30 à 19h30
- → Jeudi 12 septembre
- Gare de Bordeaux Saint-Jean de 13h30 à 15h30
- Gare de Langon de 17h30 à 20h
- 7 Vendredi 20 septembre



- Rue d'Armagnac de 12h à 14h
- Gare de Bordeaux Saint-Jean de 16h à 19h
- → Samedi 21 septembre
- Marché des Capucins de 10h à 11h30
- Gare de Bordeaux Saint-Jean de 12h30 à 14h30
- Place Ferdinand Buisson de 15h à 16h30
- → Jeudi 26 septembre
- Gare de Bordeaux Saint-Jean de 12h à 14h
- Place André Meunier de 15h30 à 17h
- Place des Citernes de 17h30 à 19h
- 7 Vendredi 27 septembre
- Place de la Victoire de 12h à 14h
- Gare de Saint-André de Cubzac de 15h à 18h
- Mardi 2 octobre
- Gare de Bordeaux Saint-Jean de 14h à 16h
- Gare d'Arcachon de 16h30 à 19h30
- → Mercredi 3 octobre
- Gare de Bordeaux Saint-Jean de 14h à 17h30
- Gare routière Paludate de 18h30 à 19h30

Les permanences en gare et les rendez-vous du stand itinérant permettront de présenter le projet et de recueillir des contributions, soit via la plateforme, soit via des questionnaires papier qui seront distribués.

MESURES DE PUBLICITE

Les mesures de publicité retenues pour l'information du public quant à la tenue de la concertation sont les suivantes :

- A La distribution de 25 000 flyers dont 10 000 distribués dans les boites aux lettres des riverains du pôle gare,
- 7 La mise en place d'affiches dans les plus grandes gares de Gironde, notamment Bordeaux Saint-Jean, Arcachon, Libourne, Beautiran, Saint-André de Cubzac, Macau, Cenon, Biganos-Facture.
- 7 La mise en place d'affiches dans la mairie de Bordeaux, dans la mairie de quartier de Bordeaux Sud et à Bordeaux Métropole (Immeuble Laure Gatet).
- 7 L'ouverture d'une page internet dédiée au projet sur le site internet www.participation-grande-gare-de-bordeaux.fr



DUREE DE LA CONCERTATION

La concertation se déroulera entre le 2 septembre et le 11 octobre 2024 sur une durée de six semaines.

BILAN DE LA CONCERTATION

A l'issue de la concertation, un bilan de la concertation sera établi et approuvé par SNCF Gares & Connexions.

Il présentera la synthèse des débats réalisés, des questions et des propositions collectées.

Le bilan de la concertation sera consultable sur le site internet de SNCF Gares & Connexions et de Bordeaux Métropole.

Décide d'engager la concertation préalable relative à l'adaptation du Pôle d'Echanges Multimodal de Bordeaux Saint-Jean, nommé Projet « Grande Gare de Bordeaux ».

Approuve les modalités d'organisation de cette concertation publique ainsi que les objectifs poursuivis, tels que présentés.

A Bordeaux, le 7 août 2024

La Directrice de Projet National

Anne-Laure TECHENE